VENTES A L'ENCAN.

Ramsey & Roberts

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

OFFRE SPLENDIDE

Propriétés commerciales, résidences et vacantes dans le premier district.

Rues Magasin et Calliope, rue Erato et la paroisse Jefferson.—Splendide occasion pour placement.

Dans la succession de Odelie Fabriska

No 78 967—Division D—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR RAMSEY & ROBERTS, Encanteurs — bureau No 342 rue Carondelet, JEUDI, le 16 août 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 13 juillet 1906, par l'Hon. John St. Paul, agissant pour l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et adressé à Cicero A. Ramsey, encanteur, la propriété ci-après décrite—

1. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 138, borné par les rues Magasin, Calliope, (autrefois rue Duplantier) Clio et Constance, lequel dit lot est désigné par la lettre A sur un devis dressé par George De Armas, voyer, le 19 juin 1906 et lequel dit lot A formant l'encoignure des rues Magasin et Calliope et mesurant trente sept (37) pieds cinq (5) pouces de face à la rue Magasin, par une profondeur et façade de soixante sept (67) pieds trois (3) pouces et pas de ligne à la rue Calliope. Les améliorations consistent d'une bâtisse à deux étages, connu comme Nos 1100-02 rue Magasin.

2. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, etc., etc., situé dans le même îlet comme le ci-dessus, lequel dit lot est désigné par la lettre B et est contigu à celui du lot A dudit devis et commençant à un point trente sept (37) pieds cinq (5) pouces de l'encoignure des rues Magasin et Calliope, ledit lot mesurant vingt six pieds (26) six (6) pouces et trois lignes de face à la rue Magasin par une profondeur de soixante sept (67) pieds trois (3) pouces entre lignes parallèles. Les améliorations sont connues comme No 1106 rue Magasin.

3. Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, etc., etc., situé dans le même îlet comme le ci-dessus, lequel dit lot est désigné par la lettre C [illegible] contigu à ceux des lots A et B dudit devis dans le fond et mesurant soixante (60) pieds sept (7) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Calliope, la même largeur dans le fond par une profondeur de soixante trois (63) pieds onze (11) pouces et trois (3) lignes entre lignes [illegible]. Les améliorations consistent d'une bâtisse à deux étages connue par les numéros 1026 1028 1030 rue Calliope.

4. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, etc., etc., situé dans le premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Erato, Constance, Gaiennie et Magasin, désigné par le No 8 sur un plan dressé par W. Thornton Thompson, voyer, le 25 mars 1847, déposé en l'étude de D. L. McCay, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant vingt neuf (29) pieds et [illegible] pouces et une (1) ligne de face à la rue Erato par une profondeur de cent soixante quinze (175) pieds dix (10) pouces et une (1) ligne entre lignes égales et parallèles. Ensemble avec un passage d'une allée sept pieds (7) de largeur, contigu au même. Les améliorations sont connues comme No municipal 1019 rue Erato.

5. Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, etc., etc., situé à Shrewsbury, paroisse de Jefferson, est l'îlet borné par la Veuve Severn, les rues Première, Deuxième et Huit, désigné par le numéro 4, d'après un plan [illegible] du 21 janvier 1837 déposé en l'étude de W. [illegible] Christy, notaire, paroisse d'Orléans.

6. Un certain îlet de terre ensemble avec tous les droits, voies, etc., etc., situé dans le village de Harlem, paroisse de Jefferson, connu comme numéro cent seize (116) sur un devis par F. Wilkerson, voyer, approuvé par L. Bringier, voyer général, le 12 janvier 1837 et déposé en l'étude de William Boswell plus tard Edward Barnett, notaire en la ville de la Nouvelle Orléans, Louisiane, moins la portion vendue à M. Hurtig, consistant de deux lots, livre des transferts 16, folio 457.

Aussi l'îlet No cent dix sept (117), situé dans la même ville et paroisse que le ci-dessus.

L'îlet numéro cent vingt trois, moins cette part ou vendue au New Orleans et Western Railroad.

Le lot numéro cent vingt quatre (124), le tout d'après le plan ci-dessus fait par le [illegible] voyer.

Conditions—Comptant. L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer toutes les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1906 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, payer l'acte ou les actes de vente pardevant Alvin Edward Hébert, notaire, et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

John Dymond, Jr, avocat.

15 juil—15 22 29—août 5 12 16

Carrère & Keeney.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence Double à Deux Etages No 122 rue N. Roman, entre Canal et Iberville, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 9 août 1906, à midi.

Succession de Mlle Caroline Graff.

No 79,283—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur — Bureau 806 rue Perdido, JEUDI, le 9 août 1906 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne dans le deuxième district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 6 juillet 1906 par l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Honorable Fred. D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Roman, Derbigny, Douane et Canal, désigné comme lot No 18 de l'îlet No 51 sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer, daté le 1er mai 1840 et déposé en l'étude de D. N. McCay, ancien notaire en cette ville, ledit lot de terre est borné sur un côté par le lot No 19 et sur l'autre côté par le lot No 17 et mesurant en mesure française vingt cinq pieds de face à la rue Roman sur cent quarante huit pieds six pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse double en bois à deux étages, avec un étage dans le fond, retiré de la banquette, contenant de chaque côté, 5 chambres, hangar, galerie sur la façade, citerne, etc., et est connu comme le No 122 rue N. Roman.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un et deux ans, représentée par billets de l'acquéreur, portant huit (8) pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, l'intérêt payable annuellement, lesdits billets devant être garantis dans leurs paiements par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété ci-dessus décrite avec toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, dans les ventes de crédit de la propriété foncière. L'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et payer pour l'acte de vente pardevant F. D. Chretien, notaire, et devant assumer les taxes d'Etat et de ville de 1906.

George J. Untereiner, avocat, 405 bâtisse de la Bourse au Coton.

8 juil—8 15 22 29—août 5 8 9

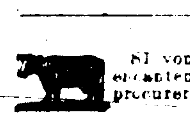

Si vous désirez les services d'un encanteur, pourquoi ne pas vous procurer le meilleur?

GEO. ST-PAUL,

—ENCANTEUR—

Laiteries, Propriétés Foncières, Effets Mobiliers, le Contenu des Résidences, etc.

PHONE MAIN 2967—R.

187 RUE CARONDELET.

15 avril—1 an

VENTES A L'ENCAN.

Robert G. Guerard.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

"ELYSIUM THEATRE"

Un théâtre moderne complètement équipé construit en 1903, l'intérieur redécoré cette saison, capacité de siège est de 1367.

IL sera vendu à l'enchère publique par Robert G. Guérard, encanteur, JEUDI, le 30 août 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 27 juillet 1906 dans l'affaire de P. A. Capdau et autres vs Third District Theatre Co., Ltd., No 78 835 du dossier de ladite Cour la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lesquelles bâtisses et améliorations sont connues comme l'Elysium Theatre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Bourgogne, Français et Rempart, sur l'un desquels lots formant l'encoignure des rues Champs Elysées et Bourgogne et mesurant vingt (20) pieds de face à la rue des Champs Elysées par cent vingt (120) pieds de profondeur et façade à la rue Bourgogne et l'autre lot mesurant quarante quatre (44) pieds de face à la rue Champs Elysées par cent vingt sept pieds dix pouces et six lignes (127' 10" 6"') de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les installations de scène, décors, chaises, éventails électriques, extincteur d'incendie, moteur électrique, tapis, meubles et tout ce qui est contenu dans ladite bâtisse.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1906 devant être assumées par l'acquéreur en plus du prix de l'adjudication, et l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente devant être passé pardevant John Légier, notaire, et déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

ROBERT G. GUERARD, Encanteur.

W. L. Hughes, avocat.
E. A. Sanrez, receveur.
29 juil—29—août 5 12 19 26 30

Danziger & Tessier

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

Gus Lehman, Jr., vs Athletic Park Amusement Company Ltd.

La Bâtisse Arcade, la Bâtisse Casino, la Bâtisse Ice Cream, la Bâtisse de la bande de musique, la Bâtisse Japonaise, etc.

Aussi le bail du fameux "Park Athletic."

No 79,641—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet — JEUDI, le 16 août 1906 à 11 heures a. m., sur les lieux connus comme "Park Athletic," avenues Tulane et Carrollton, sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 27 juillet 1906 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, agissant en place de l'Hon. Fred D. King, juge de ladite Cour, Division B, absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un lot de bâtisses, meubles, installations électriques, etc.

2. Le bail sur ladite propriété, commençant le 1er novembre 1906 à $500 pour le trimestre finissant le 1er janvier 1907, payable d'avance et du 1er février 1907 et finissant le 31 janvier 1908 à $2,000 par an, payable en paiements trimestriels partiels de $500 chacun d'avance, les premiers jours de février, mai, août et novembre de 1907, [illegible] ment pour deux ans additionnels au taux de $3000 par an payable d'avance en paiements trimestriels partiels commençant le 1er février 1908, l'acquéreur devant assumer toutes les obligations du bail et se conformer avec ses termes et conditions, et de payer le loyer du moment qu'il est dû.

Conditions—Comptant.

Dinkelspiel, Hart & Davey, E. Howard McCaleb, avocats.

A. B. Leopold, Receveur.

29 juil—29—août 5 12 16

Albert Paul.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix pour spéculation.

Onze lots de valeur dans l'îlet borné par les rues Lowerline, Edinburg, Quinzième ou Olive et St. Pierre.

A proximité de la Harry Bros Tank Co., Panama Tank Co. et environs du [illegible] chemin de fer Illinois Central.

Succession de Jesse H. Massie.

No 74,830—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet—JEUDI, le 23 août 1906 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 16 juillet 1906, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Jesse H. Massie, les propriétés de valeur, comme suit—

Onze certains lots de terre, dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lowerline, Quinzième, St Pierre, et Edinburg, lesquels dits lots sont désignés comme lots Nos 2, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 19 d'après le plan de Edgar Pilié, député voyer de ville, le 12 juin 1896.

Les lots Nos 2, 7, 8, 9, 10 faisant face à la rue Lowerline, les lots Nos 7 et 9 ayant une largeur et façade sur ladite rue de 30' 2" 3"'.

Et les lots Nos 2, 8 et 10 ayant une largeur et façade à ladite rue de 30' 2" 4"', et le tout desdits lots Nos 2, 7, 8, 9 et 10 ayant une profondeur égale entre lignes parallèles de 120 pieds. Le lot No 10 formant encoignure des rues Lowerline et Edinburg.

Les lots Nos 11, 12, 13, 14 et 15 faisant face à la rue St Pierre. Les lots Nos 11, 13 et 15 ayant une façade et largeur sur ladite rue de 30' 2" 4"', et les lots 12 et 14 ayant une façade et largeur sur ladite rue de 30' 2" 3"', et le tout desdits lots ayant une profondeur égale entre lignes parallèles de 120 pieds, le lot No 11 formant l'encoignure des rues St Pierre et Edinburg.

Le lot No 19 ayant une façade de 40 pieds à la rue Quinzième et a une profondeur de 120 pieds 9 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 19 est amélioré par un cottage double, portant le numéro municipal 7513 rue Quinzième ou Olive.

Conditions—Comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Théodore G. Spitzfaden, notaire, l'acquéreur devant assumer au-dessus et en plus du prix d'adjudication le paiement des taxes dues à l'Etat et à la ville pour l'année 1906. L'acquéreur devant déposer 20 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

22 juil—22 29—août 5 12 19 23

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans— Je certifie par le présent que le 11me jour de novembre 1896 jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

Mme Amélia Herich vs R. E. Simons, son mari—No 49,627—Jugement.

Sur la motion de J. [illegible] Wolfson, avocat pour la demanderesse et en produisant une preuve pour supporter sa demande, la loi et l'évidence étant en sa faveur:

Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut enregistré le 20 mai 1896 soit maintenant confirmé et fait nul et que, conformément, il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Amélia Herich, épouse de Rudolph E. Simons, et contre le défendeur, Rudolph E. Simons, son époux, décrétant une séparation de propriété entre eux et dissolvant la communauté d'acquêts et gains jusqu'ici existant entre eux, la reconnaissant la seule propriétaire des meubles de la maison et l'autorisant à reprendre l'administration et le contrôle de sa propriété paraphernale.

Il est de plus ordonné que la demanderesse ait et recouvre jugement contre le défendeur dans la somme entière de Quatre Cent Cinquante dollars et les dépens, avec intérêt légal sur lesdits $450 du 24 février 1896 jusqu'au paiement.

Jugement rendu le 11 novembre 1896.
Jugement signé le 17 novembre 1896.
(Signé) GEO. H. THEARD, Juge.

En foi de quoi, j'ai signé et apposé le sceau de ladite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans ce 1er jour d'août de l'année de Notre Seigneur dix neuf cent six.

J. McCORMICK, Député Greffier.

2 août—2 6 11

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur améliorée du Quatrième District.

Portant le nouveau No municipal 1023, Avenue Washington, entre les rues Magasine et Constance.

Mlle Nellie H. Henderson vs Sheldon W. [illegible] Clark Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 79 928—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 septembre 1906, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque sorte en dépendant, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Constance, Washington, Magasine et Quatrième, désignés par les lots Nos 15 et 16 de l'îlet 59 sur un plan fait par Henry Moelhausen, voyer, daté le 4 mai 1844, et déposé en l'étude de L. Herman, alors un notaire dans la Nouvelle Orléans, Louisiane, lesquels dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun trente et un pieds six pouces (31' 6") de face à la rue Washington sur cent vingt cinq pieds (125) de profondeur, entre lignes égales et parallèles, mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

John T. Whitaker, avocat pour la demanderesse.

4 août—4 10 17 24 31—sept 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur du Troisième District, en partie améliorée.

Dans l'îlet borné par les rues Lapeyrouse, Miro, Galvez et Onzaga.

Bâtisses portant le No 2127 rue Lapeyrouse.

Antonino Patorno Jr. vs Philip Piapp.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 79,931—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 6 septembre 1906, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte.

1. Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Miro, Lapeyrouse, Galvez et Onzaga, mesurant trente cinq pieds de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur de cent vingt cinq pieds et quatre pouces, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, et laquelle dite portion de terre est composée du tout de ce certain lot lequel est désigné par le No Quatre sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire dans cette ville, comme plan No 59, lequel mesurant vingt neuf pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur de cent vingt cinq pieds et quatre pouces, entre lignes parallèles et de cinq pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Lapeyrouse sur cent vingt cinq pieds et quatre pouces le plus près de la rue Galvez et contigu audit lot No Quatre du lot contigu, lequel est désigné par le No [illegible].

2. Un certain lot ou portion de terre situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite et mesurant vingt quatre pieds six pouces et six lignes de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt cinq pieds quatre pouces et est composé de tout le lot No trois sur le plan ci-dessus mentionné, excepté cinq pieds deux pouces et cinq lignes enlevé du côté le plus près de la rue Galvez.

3. Un certain lot de terre situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No Cinq de l'îlet No 1046, mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Lapeyrouse sur cent vingt cinq pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

A. J. Rosé, avocat pour le demandeur.

3 août—3 4 10 17 24 31—sept 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de droit, titre et intérêt dans et à la propriété de valeur du Deuxième District.

Mme Anna M. Bittier vs M. et Mme Roger Grimes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 68,677 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 30 août 1906, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Tous les droit, titre et intérêt de Mme Helena Schaeff, épouse de Roger Grimes, dans et à la propriété ci-après décrite:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés séparément par les Nos 26 et 27 de l'îlet A, lesquels sont bornés par l'avenue Carrollton, les rues David, Toulouse et St Pierre, d'après le plan fait par Pecquet et Crawford, voyers, déposé dans les archives de W. H. Peters, ancien notaire en cette ville, par le No 49, lesdits lots mesurant chacun vingt neuf pieds de face à la rue Toulouse par cent cinquante trois pieds deux pouces de profondeur entre lignes parallèles et est maintenant désigné comme l'îlet No 541 sur le nouveau plan municipal, étant sous le nom de Mme Helena Schaeff, épouse de Roger Grimes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Theo Cotonio, Esq., avocat.

27 juil—27—août 3 10 17 24 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur du Troisième District.

Samuel Israelite Baptiste Church vs Jordan Thomas.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 78,390—En vertu d'un writ de fieri facias contre la demanderesse la Samuel Israelite Baptiste Church et J. C. Perkins, J. B. Wilson, Matthew Wilson et Adeline Wilson, sécurités sur le bon d'injonction dans l'affaire ci-dessus et en faveur du défendeur Jordan Thomas à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI 16 août 1906 à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Touro (autrefois Union), Bourbon, autrefois Bagatelle, Vertus et Force, désigné par le lot No 12 dans le devis par D. E. Segher, voyer, daté le 10 décembre 1899, mesurant trente et un pieds onze pouces et sept lignes de face à la rue Union, maintenant rue Touro, par cent vingt trois pieds onze pouces [illegible] lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Woodville & Woodville, avocats pour le demandeur en exécution.

13 juil—13 20 27—août 3 10 16

Succession de Hugo Moritz Hoffmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans— No 80 001—Division D. Attendu que Ernest Von Meysenberg a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Hugo Moritz Hoffmann, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. —Solomon Wolf, avocat.

2 août—2 6 11

VENTES A L'ENCAN.

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE MARDI, 14 AOUT 1906

Succession de Elizabeth Brown — No 79,627, Cour Civile de District Division A.

Un Cottage Double élevé de terre très attrayant

Nos 3217-19 avenue Canal, (entre les rues Lopes et Rendon).

Attention! Spéculateurs, Chercheurs de Home et Placeurs.—A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.—A MIDI.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur — Bureau 846 rue Commune — En vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, daté et signé le 11 juillet 1906 et à moi adressé, j'offrirai en vente MARDI, le 14 août 1906, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Lopez et Rendon, désigné par le No cinq (5) sur un plan et certificat d'arpentage fait par E. Pilié, voyer, et annexé à un acte de vente passé pardevant N. B. Trist, notaire, le 27 mars 1895; ledit lot commençant à une distance de cent vingt trois pieds et six lignes de l'encoignure de la rue Lopez et mesurant trente et un pieds de face à la rue du Canal par cent trente neuf pieds et cinq pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans avec sept pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque sur la propriété, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, le paiement des taxes de ville et d'Etat de 1906. L'acte de vente devant être passé pardevant Robert Legier, notaire. L'acquéreur devant déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

Emile Pomes, avocat.

12 juil—12 15 22 29—août 5 12 14

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CHARMANT COTTAGE SIMPLE

No 1718 rue Bourbon.

MERCREDI, 5 Septembre, à midi.

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, No 225 rue Baronne.

Succession de Veuve François Daurin.

No 79 010—Cour Civile de District, Div. D.

EN VERTU d'un ordre à moi adressé par l'Honorable le juge de la Division D de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus numérotée, lequel ordre est daté et signé le 2 août 1906, je vendrai à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, No 225 rue Baronne, à midi, MERCREDI, le 5 septembre 1906, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 377 borné par les rues Bourbon, St Antoine, St Claude et Rempart, désigné par la lettre B, sur un plan de A. de Armas, daté le 12 avril 1840, annexé à un acte de vente de O. de Armas daté le 20 décembre 1880, commençant à une distance de 97 pieds 11 pouces 3 lignes de l'encoignure de la rue Rempart et mesurant [illegible] pieds 0 pouces 4 lignes de face à la rue Bourbon par 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, désigné par le No 1718 rue Bourbon.

Conditions — Une moitié ou plus comptant, et la balance en un an, dans le billet de l'acquéreur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, garanti par privilège de vendeur et hypothèque, l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police en faveur du billet, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation, et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, et toutes les clauses usuelles, le vendeur devant payer toutes les taxes jusqu'à celle de 1906. L'acquéreur devant déposer 10 0/0 avec l'encanteur en partie du paiement du prix au moment de l'adjudication et devant avoir droit aux loyers seulement du passage de l'acte de vente.

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire aux frais de l'acquéreur.

5 août—5 12 19 26 — sept 2 5

Jas. A. Brennan.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE POSITIVE.

Bâtisse en briques à trois étages,

No 528 RUE ROYALE,

Entre St Louis et Toulouse, contigu à l'Hôtel St Louis, près de la nouvelle Maison de Cour.

Dans une localité où les valeurs augmentent journellement.

Bâtisse convenable pour bureaux, maison de logement et emplacement d'affaires et le rez-de-chaussée convenable pour n'importe quel genre d'affaires.

Résidence ou Emplacement d'Affaires.

Avec 6 chambres, cottage simple dans le fond du lot à l'encoignure de l'avenue Cleveland et de la rue Roman, seulement à un îlet de la rue du Canal et à quelques minutes de marche du centre des affaires.

Pas de limite, pas de réserve.

Succession de Mme Mary McCord, épouse de William Johnson.

No 77,096, Division C.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 4 septembre 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 1er août 1906 dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Cleveland, autrefois Gasquet, les rues Palmyre, Prieur et Roman, mesurant vingt sept (27) pieds de face à l'avenue Cleveland sur une profondeur et façade de cent neuf (109) pieds dix (10) pouces trois (3) lignes sur la rue Roman et entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant le cottage simple 209-211-213 rue Roman.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Chartres, St Louis et Toulouse, mesurant vingt (20) pieds onze (11) pouces et quatre (4) lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de cent vingt (120) pieds.

Les améliorations comprenant la bâtisse simple en briques à trois étages connue comme le No 528 rue Royale.

Conditions—Comptant, l'acquéreur payant les taxes de 1906. Un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Harry L. Loomis, Jr.

2 août—2 5 12 19 26—sept 2 4

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT — Division B—No 79,976—John B. Manning vs ses créanciers — Ordre — Considérant la pétition précitée et les tableaux des actifs et passifs dûment vérifiés et enregistrés:

Il est ordonné qu'après une publication d'avis et citations aux créanciers comme il est requis par la loi, une réunion des créanciers dudit John B. Manning soit convoquée en la résidence d'après la loi, pardevant Charles F. Fletchinger, notaire, en son étude dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, commençant mercredi, le 29me jour d'août 1906, à 10 heures a. m., pour voter accordant ou refusant l'application dudit John B. Manning pour un répit de six, douze et dix huit mois de la date de ladite réunion.

Il est en outre ordonné que Frank W. Hart, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents en cette affaire et que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne et la propriété dudit John B. Manning soient suspendues le tout d'après la loi.

Nouvelle Orléans, 26 juillet 1906 A. D.
(Signé) JOHN ST PAUL,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon Fred D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme,
J. McCORMICK, Député Greffier.

Henry G. Stewart et Lyle Saxon, avocats.

3 août—3 15 29

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de veuve J. H. Mayeur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 75,101—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par J. H. Barkemeyer, exécuteur dans cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte et ledit exécuteur déchargé. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier.

7 août—7 11 16

Succession de Veuve John O'Connor

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 79,980—Division E—Attendu que James O'Connor a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Veuve John O'Connor, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—James O'Connor, Walter Gleason, avocats.

1 août—1 5 10

Successions de John C. et Mary A. Keener

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 7[illegible] 285 et 7[illegible] 30[illegible] consolidés—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par H. H. Price, exécuteur de Jno C. Keener et exécuteur testamentaire datif de Mary A. Keener, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.

3 août—3 7 12

Succession de Eliza McCormick.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 79,254—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par le Rév. Thomas J. Weldon, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—McCloskey & Benedict, avocats.

27 juil—27—août 1 5

Succession de Lelia Bonner Dwyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 76,598 — Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles la pétition pour la décharge présentée par Elwin Lee Gladney, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé, son bon cancelé et la caution déchargée. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Farrar, Jonas & Kruttschnitt, Jas D. Hill, avocats.

3 août—3 7 14

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

—:o:—

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Hufft Bros vs Maurice Green.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans -No 26,148- En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable R. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue Chartres, dans le deuxième district de cette ville MARDI, le 14me jour d'août 1906, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir: Un piano Gilbert, un lot de meubles de maison, une petite presse, un lot de chemises de dessous, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau — Conditions— Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. — John B. Fisher, avocat pour les demandeurs.

3 août—3 5 14

Albert Mackie Grocery Co., Ltd., vs Willie et Wendling, insolido.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. — No 26,324. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, Division C, Martin Willie, défendeur dans cette affaire, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre la rue Chartres et le Passage de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 11me jour d'août 1906, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:—1 cash register, 1 lot assorti d'épiceries, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après inventaire enregistré en mon bureau —Conditions, Comptant. — WM. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—Tilberger & Duffy, avocats pour la demanderesse.

31 juil—31—août 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

John Waterhouse vs Jesse Crossland et femme en communauté.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans- Nos 26 101—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, MERCREDI, le 15me jour d'août 1906, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:—Un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet 1178, borné par les rues Annette, Allen, Miro et Tonti, ledit lot étant décrit par le No 4 sur un plan dressé par E. Surgi, ingénieur civil, et un autre plan fait par Pnego, daté le 29 mai 1843 et déposé en l'étude de Pau. E. Théard, ancien notaire, lequel lot mesurant 32 pieds de face à la rue Annette par une profondeur de 128' 3". Saisi dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

Zengel, Thomas & Sutton, avocats pour le demandeur.

15 juil—15 22 29- août 1 5 15

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLI COTTAGE DANS LE TROISIEME DISTRICT

Sur l'AVENUE ST CLAUDE, autrefois BONS ENFANTS, entre les rues KENTUCKY, autrefois rue ALEXANDER, et la rue JAPONICA, autrefois rue JOSEPHINE ou MATHILDA.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, le 5 septembre 1906, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, signé le 2 août 1906, agissant pour l'Honorable Fred. D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, la propriété bien désirable à savoir:—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le lot No 1, sur un croquis d'arpentage de George de Armas, voyer et ingénieur civil, daté le 26 juillet 1906, dans l'îlet borné par Avenue St Claude, autrefois Bons-Enfants; rue Marais, autrefois Moralès, rue Japonica, autrefois Joséphine ou Mathilda, et la rue Kentucky, autrefois rue Alexander, et mesurant d'après ledit croquis 29 pieds, 9 pouces et 9 lignes de face à l'Avenue St Claude, autrefois Bons-Enfants sur une profondeur de 117 pieds, 3 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté du lot No 2, et 117 pieds 3 pouces sur l'autre ligne de côté vers la rue Kentucky, autrefois rue Alexander.

Les améliorations comprenant un joli cottage ayant 3 chambres, cuisine, hangar, citerne, etc.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an, représenté par des billets à recevoir de l'acquéreur, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur ladite propriété, et portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, ensemble avec toutes les autres clauses usuelles et coutumières de sécurité. Les taxes pour 1906 devant être payées par l'acquéreur, et déposer avec l'encanteur 20 pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente comme argent de bonne foi. L'acte de vente pardevant J. Henry Forcelle, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 août—5 12 19 26—sept 2 5

[illegible]

DEUX CHEVAUX, DEUX WAGONS, TROIS JEUX DE HARNAIS, QUATORZE VOLAILLES, UNE VACHE

SUCCESSION DE Mme J. M. LACASSAGNE.

No 79 639—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido—JEUDI 16 août 1906 à 11 heures a. m., il sera vendu à l'enchère publique à l'encoignure de l'avenue St Claude, autrefois rue des Bons Enfants, et la rue Japonica, autrefois Joséphine ou Mathilda, en vertu de et conformément à un ordre signé par l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, le 2 août 1906, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, les articles ci-dessus énumérés.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

4 août—4 8 12 16

Stroudback & Stern

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois Jolis Cottages Doubles — Sixième District.

A proximité des lignes de chars urbains, etc.

Nos 5517-19 RUE MAGASIN, entre les rues Octavia et Joseph.
Nos 533-35 et 529-31 RUE JOSEPH.

Entre les rues Constance et Laurel.

Interdiction de Susan Grasseraur—No 76,241, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 23 août 1906 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 17 juillet 1906, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet No 248, autrefois l'îlet No 20, sur un plan par Thompson & Buisson daté le 23 mars 1849 dans l'îlet borné par les rues Magasin, Camp, Octavia et Joseph, désigné comme lot No cinq, et mesurant trente pieds une ligne de face à la rue Magasin par une profondeur de cent quarante deux pieds neuf pouces et trois lignes sur la ligne le divisant du lot No six, et d'une largeur dans le fond de trente pieds.

Les améliorations sont connues comme Nos 5517-19 rue Magasin et comprenant un splendide cottage double en bois, couvert en ardoises, retiré de la banquette, et contenant de chaque côté 4 chambres, galerie, citerne, hangar, etc.

Deux lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 188, borné par les rues Octavia, Laurel, Joseph et Constance, désignés comme lots trente huit et trente neuf, sur un devis annexé à un acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 19 janvier 1888, d'après lequel lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Joseph sur une profondeur de cent trente cinq pieds trois pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme Nos 533-35 et 529-31 rue Joseph, et comprenant deux splendides cottages doubles retirés de la banquette et contenant de chaque côté galerie, trois chambres, citerne, hangars, etc.

Conditions—Un tiers comptant, la balance en un, deux et trois ans, avec 7 pour cent d'intérêt par an payable semi-annuellement sur ladite portion du crédit du prix, garantie par hypothèque et lien de vendeur, l'acquéreur devant payer toutes les taxes pour l'année 1906.

Les actes de ventes pardevant G. G. Kronenberger, notaire, aux frais des acquéreurs.

HIBERNIA BANK AND TRUST COMPANY, CURATRICE.

22 juil—22 29—août 5 12 19 23

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE

ATTENTION!

Placeurs et Spéculateurs.

PROPRIETES DE CHOIX

DANS LE SEPTIEME DISTRICT.

Frederick Matthias Netzhammer et al vs Frank Frederick Netzhammer et les mineurs Emma Netzhammer et Annie Netzhammer.

No 79,504 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, — Division E.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur— Bureau 405 rue Baronne, près de la rue Perdido, le 9 août 1906, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu le 22 juin 1906 et signé le 28 juin 1906, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la Paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu comme No 8200 rue Oak, situé dans le septième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 135, borné par les rues Dublin, Oak (autrefois Quatrième), Dante (autrefois Madison) et Zimpel, désigné sur un plan fait par C. Milo Williams, voyer, le 8 juin 1906 par la lettre A, ledit lot formant l'encoignure des rues Oak et Dublin, et mesurant d'après ledit plan, cinquante cinq pieds de face à la rue Oak sur une profondeur et façade à la rue Dublin, entre lignes égales et parallèles, de cent vingt pieds, et est composé du tout des lots originaux Nos 10 et 11.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu par le No municipal 8208 rue Oak, situé dans le même district et îlet comme ci-dessus, désigné sur ledit plan de C. Milo Williams, voyer, par le No 9, ledit lot est contigu au lot désigné par la lettre A et mesurant, d'après ledit plan, trente pieds de face à la rue Oak par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds.

Toutes les propriétés suivantes sont une subdivision de l'îlet No 150, situé dans le septième district de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Dublin, Dante, Oak et Plum, d'après le plan fait par C. Milo Williams, voyer, daté le 8 juin 1906, et seront vendues d'après ladite subdivision comme suit, à savoir:

3° Le lot A, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu par le numéro municipal 8205 rue Oak. Ledit lot formant l'encoignure des rues Oak et Dublin et mesurant d'après ledit plan soixante dix pieds de face à la rue Oak sur une profondeur entre lignes égales et parallèles et façade à la rue Dublin de cent vingt pieds.

4° Le lot B est contigu au lot désigné par la lettre A et mesurant d'après ledit plan trente pieds de face à la rue Oak sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds.

5° Le lot C, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le No municipal 8215 rue Oak, ledit lot est contigu au lot désigné par la lettre B et mesurant d'après ledit plan trente pieds de face à la rue Oak sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de cent vingt pieds.

6° Les lots D et E sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun d'après ledit plan trente pieds de face à la rue Oak sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de cent cinquante pieds six pouces.

7° Le lot F mesurant, d'après ledit plan, trente pieds de face à la rue Oak, de là sur une ligne de profondeur le séparant du lot E sur ledit plan cent cinquante pieds six pouces de là sur une ligne parallèle avec la rue Oak, et courant vers la rue Dante, seize pieds, de là sur une ligne parallèle avec la rue Dante et courant vers la rue Oak cinquante pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle avec la rue Oak courant vers la rue Dante quatorze pieds de là sur une ligne parallèle avec la rue Dante et le séparant du lot G sur ledit plan à la rue Oak cent pieds.

8° Les lots G et H sont contigus et mesurant chacun d'après ledit plan trente pieds de face à la rue Oak sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds.

9° Le lot I ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le numéro municipal 8241 rue Oak. Ledit lot formant l'encoignure des rues Oak et Dante et mesurant d'après ledit plan quarante six pieds de face à la rue Oak sur une profondeur entre lignes égales et parallèles et façade à la rue Dante de cent pieds.

10° Le lot J, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu par le No municipal 1217 rue Dante, ledit lot est contigu aux lots "F," "G," "H" et "I" dans le fond et mesurant d'après ledit plan, trente pieds de face à la rue Dante, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds.

11° Le lot K, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu par le No municipal 1221 rue Dante, ledit lot est contigu aux lots "L," "M," "N" et "O" dans le fond et mesurant trente pieds trois pouces de face à la rue Dante par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds.

12° Le lot L formant l'encoignure des rues Plum et Dante et mesurant d'après ledit plan trente deux pieds, huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum sur une profondeur entre lignes égales et parallèles, et face à la rue Dante de cent quarante pieds neuf pouces.

13° Les lots L et M sont contigus et mesurent chacun d'après ledit plan trente deux pieds, huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum sur une profondeur entre lignes égales et parallèles, de cent quarante pieds neuf pouces.

14° Le lot O mesurant, d'après ledit plan, trente deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum, de là sur une de profondeur le séparant du lot P sur ledit plan cent cinquante pieds six pouces de là sur une ligne parallèle à la rue Plum, et courant vers la Dante dix pieds neuf pouces et quatre lignes, de là sur une ligne parallèle avec la rue Dante et courant vers la rue Plum neuf pieds neuf pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Plum et courant vers la rue Dante, vingt et un pieds dix pouces et sept lignes, de là sur une ligne parallèle avec la rue Dante et le séparant du lot N, sur le plan à la rue Plum cent quarante pieds neuf pouces.

15° Le lot P et Q sont contigus et mesurent chacun d'après ledit plan trente deux pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Plum par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinquante pieds six pouces.

16° Les lots R, S et T sont contigus et mesurent chacun d'après ledit plan trente deux pieds six pouces de face à la rue Plum par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds.

17° Le lot U formant l'encoignure des rues Plum et Dublin et mesurant d'après ledit plan, trente deux pieds six pouces de face à la rue Plum par une profondeur entre lignes égales et parallèles et façade à la rue Dublin de cent vingt pieds.

18° Les lots V et W contigus l'un à l'autre et mesurant chacun d'après ledit plan trente pieds dix pouces à la rue Dublin par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente pieds.

Le contenu de la forge située No 8200 rue Oak et les effets mobiliers sur les lieux No 8205 rue Oak, comme il est détaillé dans l'inventaire pris par James Boyd Grinage, notaire, le 9 juin 1906, sera vendu dans l'affaire ci-dessus intitulée le 9 août 1906, à 10 heures a. m., sur les lieux Nos 8200 et 8205 rue Oak.

Conditions—Comptant.

Conditions sur la propriété — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit, démontré par billets portant 7 pour cent d'intérêt par an et garantis par privilèges de vendeur et hypothèque spéciale. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer en plus et au-dessus du prix d'achat les taxes pour l'année 1906 et faire un dépôt comptant de 10 pour cent avec l'encanteur.

L'acte de vente pardevant James Boyd Grinage, notaire, aux frais des acquéreurs.

G. G. Kronenberger, avocat pour le demandeur.

8 juin—8 15 22 29—août 2 5 9